

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 31 MARS 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 MARS à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite des convocations en date des 18 et 25 mars 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 21H20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération du 2022-09-N° 1 du 28 septembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal de la ZAC de Saint Quentin dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC de Longuenesse) ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 12 mars 2025 ;

APRES que le Maire s'est retiré, laissant la présidence à l'adjoint désigné en début de séance ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, et M. RYS Didier (+1)) votant **CONTRE** :

ARTICLE 1 - DE PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget de la ZAC de Saint Quentin lequel se résume ainsi :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CFU 2024	Chapitre	CFU 2024
002 - Excédent reporté	84 408,94 €	002 - Excédent reporté	- €
011 - Charges courantes	10 719,20 €	042 - Opérations d'ordre	2 388 347,94 €
042 - Opérations d'ordre	2 178 354,15 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	7 546,32 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	7 546,32 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	80 783,69 €
65 - Autres charges - Subventions	- €	75 - Autres produits de gestion courante	542,52 €
66 - Remboursement des intérêts	7 546,32 €	77 - Produits spécifiques	310,76 €
67 - Charges exceptionnelles	- €		
TOTAL fonctionnement - Dépenses	2 288 574,93 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	2 477 531,23 €

Le résultat de la section de fonctionnement est de + 188 956,30 €.

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CFU 2024	Chapitre	CFU 2024
001 - Solde exécution SI	1 980 354,15 €	001 - Solde exécution SI	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 388 347,94 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	2 178 354,15 €
16 - Emprunts	44 000,00 €	10 - Dotations et Fonds divers	- €
		16 - Emprunts	- €
TOTAL investissement - Dépenses	4 412 702,09 €	TOTAL investissement - Recettes	2 178 354,15 €

Le résultat de la section d'investissement est de - 2 234 347,94 €.

ARTICLE 2 - D'APPROUVER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ARTICLE 3 - D'APPROUVER l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2024 pour le budget de la ZAC de Saint Quentin.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

